

# niort agglo

## Agglomération du Niortais

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

**SUIVI DE LA METROLOGIE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**  
**8<sup>ème</sup> Année (2021)**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

-----

**NOTE EXPLICATIVE**

## **Rappel du contexte :**

Les rejets directs d'effluents par les réseaux d'assainissement collectifs sont susceptibles d'avoir un impact fort sur la qualité des milieux aquatiques ou sur les usages sensibles (baignade, conchyliculture, pêche à pied).

L'objectif du suivi métrologique est d'améliorer la connaissance des rejets des systèmes d'assainissements, en particulier des rejets directs par les réseaux d'eau usées et unitaire (point A1), pour lesquels l'équipement et la transmission des données sont insuffisants.

Il est donc nécessaire de s'assurer que les dispositifs d'autosurveillance répondent aux obligations réglementaires et garantissent des mesures fiables et valorisables.

## **Dépenses éligibles et calcul de l'aide :**

Les dépenses éligibles correspondent aux missions d'acquisition, d'exploitation, de validation des données d'autosurveillance du système de collecte.

Les montants d'aides sont calculés de la façon suivante :

Système d'Assainissement	Nombre de point A1 par Système d'Assainissement	Forfait Système Assainissement fixe (en €)	Forfait pour un point A1 (en €)	Total (en €)
Niort	8	15 000	5 000	55 000
Saint Gelais	1	15 000	5 000	20 000
Aiffres	3	15 000	5 000	30 000
Frontenay R. R.	1	15 000	5 000	20 000
Magné	2	15 000	5 000	25 000
Mauzé	1	15 000	5 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	-	-	<b>170 000</b>